

Nous voici à l'aube d'une nouvelle session de CAP au début d'une nouvelle année. C'est l'époque des vœux et des résolutions. Mais la cruelle connerie humaine a jeté son ombre paraît-il inhumaine sur nous en ce début janvier. Parmi ces voix que l'on fait taire, nous manquera plus particulièrement celle de Bernard Maris. Un économiste qui faisait entendre un discours différent. Différent de celui des chantres du libéralisme, adorateurs de la main invisible du marché et qui récitent comme au catéchisme « Rigueur, rigueur, rigueur » semblables aux médecins de Molière qui ne connaissent de remèdes que la purge et la saignée.

Mais qui sont-ils ces docteurs DIAFOIRIUS de la pensée unique qui depuis des décennies nous serinent la rigueur à longueur de médias ?

Il y a l'impayable (pas pour tout le monde) Jacques Attali conseiller des princes de gauche comme de droite ainsi que de quelques potentats africains ; qui facture ses interventions de 12500 à 50000 euros : RIGUEUR

Il y a Alain Minc, grand pourfendeur de l'Etat providence qui déclare gagner entre 3 et 10 M d'euros par an et qui nous intime sans rire de nous serrer la ceinture : RIGUEUR

Dans le même temps où nos salaires sont bloqués et où notre niveau de vie baisse la hiérarchie des salaires qui était de 1 à 30 dans les années 80 est aujourd'hui de 1 à 400 : RIGUEUR

Autre coup dur en ce début d'année : la France n'est plus la 5ème puissance économique mondiale ! Ah bon ! On était si riche et au bord de la ruine ! ? Décidément l'économie est une chose bien compliquée ! ! De mauvais esprits diront : Bof ! 5ème ou 6ème quand on est chômeur en fin de droit, travailleur pauvre, retraité dans la misère ou jeune dans la galère, qu'est ce que cela change ? Nos économistes distingués sauront leur faire honte de leur courte vue et proposer le remède : la RIGUEUR !

Notre président, ennemi juré de la finance, nous a donné un nouveau ministre de l'économie qui naguère était fondé de pouvoir à la banque Rothschild. Nul ne contestera donc sa légitimité à tenir les cordons de la bourse. Il est jeune, il est pressé, une loi porte déjà son nom : elle permettra de travailler le dimanche ! Il veut faire sauter des verrous...

Le patronat aussi voudrait en finir avec ces verrous qui bloquent l'économie et l'empêche de créer ce million d'emplois promis en échange de 40 milliards de cadeaux fiscaux.

En son temps, Denis Kesler n°2 du CNPF avait clairement identifié ces blocages, lui qui voulait en finir avec l'héritage du conseil national de la résistance : l'assurance maladie, l'assurance chômage, le droit du travail , et la liberté syndicale entre autre. En bref tout ce qui freine l'économie et empêche la France d'être la 4ème voir la 3ème puissance économique ! !

Pour ce qui touche la liberté syndicale, la CGT s'est trouvée directement privée par la DGFIP de ce droit élémentaire qu'est la liberté d'expression sur une de ses sections à savoir la DNEF. La Direction Générale a fermé sans aucune raison l'accès Intranet au site de la section CGT de la DNEF pendant un mois fin 2014.

Cet acte constitue une grave entrave à l'action syndicale. Qui plus est, il a été effectué pendant les élections professionnelles du 4 décembre 2014 et représente donc un manquement évident à votre obligation de neutralité pendant cette période particulière. Nous apprenons que vous menacez à nouveau cette section de fermer l'accès à son site, toujours sans aucun motif valable. Nous en sommes scandalisés et vous appelons à n'en rien faire. La situation sociale et le dialogue social sont déjà suffisamment dégradés à la DGFIP pour se passer de tels agissements contraires à la liberté d'expression. Quant à la Mission de risques et audit, nous nous insurgons contre le fait qu'elle souhaite « un échange sur les modalités d'exercice de la communication syndicale dans une direction à enjeux comme la DNEF », sous-entendant par là que la communication syndicale, pourtant régie par les textes, puisse être soumise à validation de la DGFIP !

Il s'agit clairement pour nous d'un défaut de neutralité de la part de l'administration, qui cloue ainsi au pilori des syndicalistes et un syndicat qu'elle juge indésirables ! Nous jugeons inadmissibles et sans aucun fondement les menaces de poursuites disciplinaires contre les militants de la section et celle de fermeture du site du syndicat national de la CGT FIP. D'ailleurs, la Direction générale ne les justifie par aucun argument.

L'article paru dans le Canard Enchaîné du 5 novembre 2014 ne saurait être utilisé à l'encontre des militants syndicaux, qui n'en sont pas à l'origine et ne peuvent pas être tenus pour responsables des propos ou écrits d'un journaliste.

Nous ne sommes pas dupes : à travers cette fermeture arbitraire à un accès Intranet et les menaces proférées, c'est toute la CGT et l'ensemble de ses militants qui sont attaqués. A travers une section syndicale, c'est un syndicat majeur du Ministère des Finances qu'on veut museler. C'est la liberté d'expression et le droit à l'information qui sont muselés.

Cette CAP nous permet d'accueillir de nouveaux collègues, qui par la titularisation, échappent à la précarité. Nous nous réjouissons pour eux et leur souhaitons la bienvenue même si fidèles à nos idées nous voterons contre les recrutements « pactes » et sans concours et contre cette politique qui laisse trop de gens sur le pavé. Par contre, nous voterons pour la titularisation des agents concernés par l'application de la loi Sauvadet. Ces agents étant de fait des agents titulaires de la DGFIP depuis de nombreuses années.

Pour clore cette déclaration liminaire saluons une initiative intéressante de la direction qui pour mettre les nouveaux « Capistes » dans le bain, a assorti la journée de formation aux CAPN d'un exercice de travaux pratiques.

Thème 2015 : votre journée de formation est avancée d'un jour (la salle est réquisitionné par le ministre qui présente ses vœux). Vous avez 10 jours pour changer vos réservations et trouver une chambre d'hôtel à Paris.

Lionel PILET – Gilbert SOTTIL – Cédric PERDIGON – Olivier BOUTARIN – Kamel MESBAH

**Public:** [CAP C technique](#)  
[Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---